

MAIRIE DE SINARD
38650

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SINARD - N° D202311_43

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de
procurations : 2
Votants : 12

*L'an deux mille trois et le vingt et un novembre à 18h,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en
session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous
la présidence de Monsieur Christian ROUX.*

PRESENTS : Christian ROUX, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Alice SERTOOUR, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Max BERNARD pouvoir à Patrice LETOURMY, Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE pouvoir à Isabelle CHION-VALLIER, Yvan ROUFET.

Secrétaire de séance : Denis QUANTIN.

OBJET : Mise à jour et approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 731-3 du code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu la loi n°1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile ;

Considérant que la mise à jour du support est indispensable au maintien d'un dispositif opérationnel de gestion de crise ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte des modifications portées au Plan Communal de Sauvegarde et de l'approuver tel que joint à la présente.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes, documents et pièces relatifs à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

Vote pour à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Christian ROUX

